

# La chronique ENVIRONNEMENT

## Le développement durable

### AMORCER UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Amorcer une démarche de développement durable en entreprise se traduit par l'adoption progressive de pratiques de gestion qui permettent d'améliorer la performance de votre entreprise sur les plans :

- financier;
- environnemental;
- social.

Cette démarche peut engendrer de nombreux bénéfices, tels que l'amélioration du bilan financier de l'entreprise, la diminution de l'empreinte environnementale et l'amélioration de l'image de marque.

Une telle démarche est accessible à toutes les organisations, en fonction de leurs ressources et de leurs priorités.

L'entreprise mène cette démarche dans un contexte d'amélioration continue et d'innovation qui se reflète généralement dans un processus formel de reddition de comptes (mesure de la progression).

#### Faire du développement durable en entreprise signifie donc :

- d'adopter des pratiques de gestion plus efficaces et plus responsables;
- de s'assurer que les activités de l'entreprise ont des répercussions positives sur le milieu d'affaires et la communauté.

Il n'existe pas de démarche universelle de développement durable. Celle-ci dépend du contexte et de la nature de l'entreprise.

Toutefois, une démarche de développement durable structurée comprend certaines étapes incontournables :

- une vision à long terme et un engagement de la part des dirigeants;
- un diagnostic de la performance économique, sociale et environnementale de l'entreprise (état de situation);
- l'identification d'opportunités d'amélioration et les bénéfices engendrés, l'élaboration d'objectifs (court, moyen et long termes) et la mise en oeuvre d'un plan d'action;
- la mise en place de mécanismes de suivi et de mesures du progrès;
- la communication des résultats (reddition de comptes);
- le dialogue avec les parties prenantes tout au long du processus.

### BÉNÉFICES

Tout en améliorant les retombées sociales, environnementales et économiques de ses activités, amorcer une démarche de développement durable permet à une entreprise :

- de se démarquer par sa performance;
- de réduire ses coûts et ainsi augmenter sa compétitivité;
- d'assurer sa pérennité.

L'adoption d'une démarche de développement durable, tout en étant bénéfique pour l'ensemble de la société, peut aussi l'être de nombreuses façons pour une entreprise :

- accès au financement et obtention de capital;
- réduction des coûts de fonctionnement et d'exploitation des ressources;
- consolidation et développement de marchés;
- attraction et rétention de la main-d'oeuvre;
- maximisation de la productivité;
- innovation et apprentissage;
- fidélisation de la clientèle;
- amélioration de la gestion des risques.

### EXEMPLE CONCRET DE BÉNÉFICES

Voici un exemple concret d'une entreprise locale qui adhère au principe du développement durable.

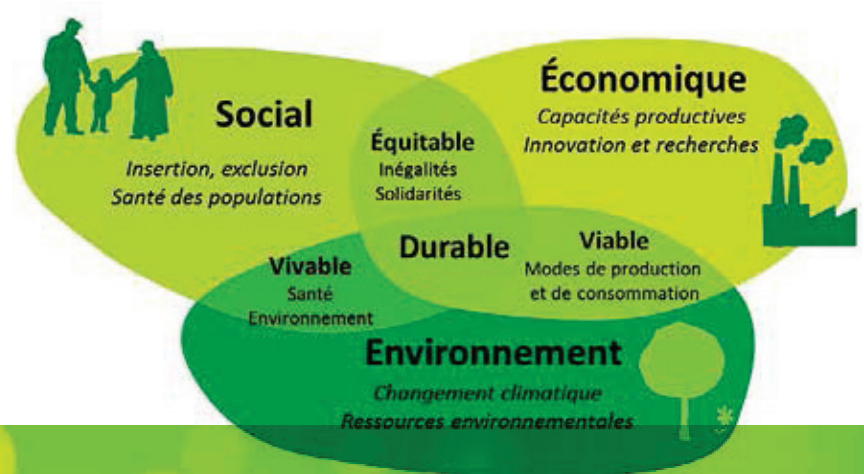
Recyclage Vanier est une entreprise spécialisée dans la destruction de documents confidentiels. Son modèle d'affaires constitue en lui-même une démarche de développement durable. La totalité de la fibre provenant du traitement des documents confidentiels est transformée par son partenaire, Les Entreprises Rolland, qui recycle le tout en papier de consommation.



Depuis 1984, la nature des activités de Recyclage Vanier s'inscrit dans un souci de protection de l'environnement, mais aussi de progrès social. Elle accompagne une cinquantaine de personnes par année en leur faisant vivre une expérience d'emploi valorisante et significative, en partenariat avec Emploi Québec. Ces travailleurs améliorent leur qualité de vie, leur dignité et enrichissent leur communauté. L'intégration sur le marché du travail répond à un besoin criant des industries et des commerces de la région qui font face à une rareté de main d'oeuvre.

**À CONSULTER :** Pour en savoir plus sur le développement durable, voici quelques liens intéressants parmi les nombreux sites sur ce sujet.

- Guide **Implanter une démarche de développement durable en entreprise** (Centre patronal de l'environnement du Québec);
- Guide de la **norme BNQ 9700-021 sur la prise en compte et l'application des principes dans la gestion des organisations et des entreprises (BNQ 21000)**;
- **Portail Entreprises – Développement durable** (Services Québec);
- **Répertoire des meilleures pratiques d'affaires en développement durable** (ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation);
- **Le développement durable dans les petites et moyennes entreprises (PME)** (Réseau entreprise et développement durable);
- **Guide sur les bénéfices d'une démarche de développement durable pour les entreprises québécoises** (ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation)



Questions ou commentaires à propos de cette chronique?  
Contactez Richard Tardif: [rtardif@akifer.ca](mailto:rtardif@akifer.ca)